

CERTIFICAT DE FORMATION

Degré de qualification obtenu : Niveau Perfectionnement

Décerné par M. GIL Romain, formateur et gérant des Sentiers d'Artémis, à :

En lieu : _____ et date : _____

Les Sentiers d'Artémis reconnaît les compétences développées par le candidat dans des techniques relatives à l'autonomie dans la nature, suite à une formation de 75H mêlant des temps théoriques et des ateliers pratiques, sous forme de journées et de séjours avec des nuits en bivouac en terrain de montagne.

Le candidat est autonome dans les phases de préparation et dans la gestion du quotidien lors d'un séjour en immersion dans la nature, en terrain de montagne et selon des conditions estivales et hivernales. Le candidat est en capacité de se déplacer sur un terrain technique et lors de conditions météo difficiles à l'aide d'outils d'orientation. Il sait initier des feux, s'abriter et réaliser des actes de premier secours avec des conditions météorologiques difficiles (pluie, neige, vent) et gérer ses besoins premiers à l'aide d'équipements adaptés à la pratique de la randonnée en montagne. Ce degré d'expérience met en avant les capacités du candidat à faire preuve d'endurance, de créativité et d'esprit d'initiative dans un environnement et des conditions qui l'oblige à sortir de sa zone de confort et à puiser dans ses acquis pour s'adapter de manière efficace.

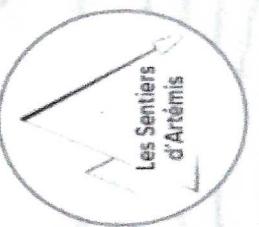
L'obtention de cette certification requiert la participation à un minimum de 12 journées et 6 nuits.

Candidat

Mandataire

Autre

Organisme délivrant



**Les Sentiers
d'Artémis**